

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020</b> <b>Séance d'installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020</b>	
<b>Date de la convocation</b> : 20 mai 2020	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 15 <b>Nombre de votants</b> : 15 Nombre de procurations : 0
L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	<b>Présents</b> : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, Mme BONNEAU Emilie, M. BOURREAU Christian, Mme DEHAY Marylène, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, Mme JASMIN Emmanuelle, M. POYAUX Jean-Michel, Mme TISSERAND Sonia, M. RIVIERE Nicolas
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme TISSERAND Sonia	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : /

La séance est ouverte à 18 heures 45.

En préambule au Conseil Municipal, Monsieur Christophe MORIN tient à remercier les électeurs ainsi que les conseillers municipaux de l'équipe précédente avec laquelle il a œuvré depuis 12 ans. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux conseillers.

### **1 – Installation du Conseil Municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire qui a déclaré les Membres du Conseil Municipal cités ci-dessus élus le 15 mars 2020 installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Il est également pris acte que M. MORIN Christophe siégera à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Mme TISSERAND Sonia a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **2 – Election du Maire**

Mme GUIGNARD Marie-France, doyenne de l'Assemblée a ensuite pris la présidence et a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil. Elle a dénombré quinze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin

secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mmes BONNEAU Emilie et JASMIN Emmanuelle.

Premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (bulletins déposés) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
Nombre de suffrages blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	8

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
<b>MORIN Christophe</b>	<b>15</b>

M. MORIN Christophe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**3 – Election des Adjoints**

Sous la présidence de M. MORIN Christophe élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

**Détermination du nombre d'Adjoints au Maire (D16.2020)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les Membres du Conseil Municipal.

Par ailleurs, et conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la Commune de Viennay un effectif maximum de 4 Adjoints.

En application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de 3 Adjoints. Au vu de ces éléments, il est proposé la création de 2 postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des Membres présents, la création de 2 postes d'Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (bulletins déposés) .....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
Nombre de suffrages blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	8

CANDIDAT PLACÉ EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
<b>THEBAULT Jean-Pierre</b>	<b>15</b>

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. THEBAULT Jean-Pierre. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

M. THEBAULT Jean-Pierre – 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BONNEAU Marie-France – 2<sup>ème</sup> adjoint

**4 – Lecture de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

<b>Emargements des membres du Conseil Municipal du 26 mai 2020</b>	
MORIN Christophe, Maire	
THEBAULT Jean-Pierre, 1 <sup>er</sup> adjoint	BONNEAU Marie-France, 2 <sup>ème</sup> adjoint
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle